



La Wallonie par choix, non par défaut

Philippe Destatte
directeur général de l'Institut Destrée

Exposé fait à l'Assemblée du Mouvement du
Manifeste wallon

Université du Travail, Charleroi
22 novembre 2010

Permettez-moi de commencer mon intervention en rendant hommage au Bourgmestre de Charleroi, Jean-Jacques Viseur. Même si, personnellement, j'ai toujours été prudent quant à l'utilisation du mot *nation*, je pense avec lui que son utilisation dans nos démocraties ne mérite sûrement pas d'être frappé d'indignité comme certains ont voulu le faire. Même si j'ai toujours préféré me dire régionaliste, je me souviens que l'historien français Pierre Nora disait, à l'époque des méfaits du nationalisme en Yougoslavie, qu'il ne fallait pas jeter le bébé avec l'eau du bain, et que, à côté du nationalisme belliqueux, il y avait un nationalisme amoureux. Nous savons aussi, avec Dominique Schnapper – la fille de Raymond Aron – que la nation, c'est *la communauté des citoyens*, et donc le fondement de la démocratie.

Je suis très inquiet de l'évolution de la vie politique en Belgique. J'ai entendu ces derniers mois un ministre-président bruxellois dire que si les Flamands prenaient leur indépendance, « on » leur donnerait trois mois pour quitter Bruxelles. Je crains que le "on", dans son esprit, c'était nous les Wallonnes et les Wallons, et nos enfants, en âge d'être soldats. Quelques mois plus tard, je l'ai entendu dire que la NVA n'était pas des adversaires politiques mais des ennemis politiques. J'ai aussi entendu une vice-premier-ministre dire que si la Flandre allait vers la séparation, on exigerait un référendum en Flandre, on ferait une consultation populaire à Bruxelles et en périphérie. Jamais cette vice-premier-ministre n'a parlé des Wallons à qui on ne demandera jamais leur avis. Nous le voyons, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a une signification différente selon la région où l'on habite.

Je suis encore plus inquiet par l'évolution des Wallonnes et des Wallons.

Parce que les Wallons manquent de mémoire.
Parce que les Wallons manquent de vision.
Parce que les Wallons manquent de courage.

1. Les Wallons manquent de mémoire

Fondamentalement, les Wallons ne savent plus pourquoi ils ont contribué à instaurer le fédéralisme. Pour de nombreux jeunes Wallons, – nous l'avons observé lors du séminaire prospectif que nous avons organisé avec une douzaine de jeunes tant de l'université que de l'enseignement secondaire des différents réseaux à l'occasion du trentième anniversaire du Parlement wallon issu des lois d'août 1980 – le problème, c'est le fédéralisme. C'est-à-dire que, n'ayant connu que le système fédéral et n'ayant

pas été informée des raisons de la fédéralisation, la plupart d'entre eux considèrent que le mal belge d'aujourd'hui est produit par le fédéralisme lui-même.

A l'occasion de ce même anniversaire, j'ai écouté Jean-Maurice Dehousse, invité par Bertrand Henne à *Matin Première*, rappeler que l'on ne pouvait pas comprendre ce qui se passait actuellement dans les relations entre Flamands et Wallons si on n'avait pas en mémoire les événements de 1940-45 et, en particulier, le problème des prisonniers de guerre. Comme je donnais mon cours de *Société et institutions de la Belgique depuis 1830* à l'Institut des Sciences juridiques de l'Université de Mons ce jour-là, j'ai interrogé l'auditoire, composé d'une bonne centaine de jeunes étudiants frais émoulus du Secondaire, pour demander qui d'entre eux savait de quoi il s'agissait lorsqu'on évoquait la question des prisonniers de guerre. Cinq étudiants seulement ont levé la main et ont pu l'expliquer. Cinq sur environ 130 étudiants... Mais ce n'est pas tout. Croisant ce jour-même le jeune successeur de Fernand Dehousse et de François Perin à la Chaire de Droit constitutionnel de l'Université de Liège, j'ai voulu partager avec lui mon étonnement à ce sujet. Il n'était guère étonné puisque, lui non plus, n'était pas informé du fait que les prisonniers de guerre wallons avaient été gardés en captivité tandis que les prisonniers flamands avaient été libérés dès 1940... Je vous le disais que les Wallons n'ont pas de mémoire.

Ainsi, les Wallons, qui ne comprennent pas ce qui leur arrive, sont devenus fatalistes et continuent à croire que tout ce qui se produit est naturel. Ils se laissent embarquer dans des combats qui ne sont pas les leurs. Tous les partis francophones ont vainement couru après le FDF dans une logique qui relève davantage de la vision fransquillonne que du fédéralisme régional. Ils ont oublié que, depuis la loi de 1889 et ses arrêtés d'application, le législateur a commencé à dire quelles communes étaient flamande ou wallonne, qu'en 1929 Kamiel Huysmans, député d'Antwerpen, et Jules Destrée, député de Charleroi, accompagnés d'une série d'autres parlementaires socialistes avaient, par le Compromis des Belges, ouvert la porte du fédéralisme territorial en reconnaissant l'homogénéité linguistique et culturelle de la Flandre et de la Wallonie, ainsi que le caractère bilingue de Bruxelles. Ce faisant, ils ont permis de fonder les lois linguistiques des années trente, toutes établies sur ces principes, y compris la réorganisation de l'armée belge sur cette base, ce qui n'est pas étranger à ce qui va se passer en 1940...

Les Wallons ont oublié les travaux essentiels du Centre Harmel, véritable doctrine de la réforme de l'Etat. Fondé en 1949, à l'initiative du député PSC Pierre Harmel, présidé par le ministre d'Etat Eugène Soudan, composé de 42 membres provenant des quatre partis (catholique, libéral, socialiste et communiste), parmi lesquels 18 parlementaires et 24 extraparlamentaires nommés paritairement par la Chambre et le Sénat, le Centre Harmel a travaillé jusqu'à la fin 1953. Parmi ses membres, on trouve des personnalités aussi chères au Mouvement wallon que Fernand Dehousse, Fernand Schreurs, Hubert Rassart ou René Thône. La séance officielle de clôture des travaux a eu lieu un an plus tard et son rapport fut déposé au printemps 1958 et publié dans les Documents parlementaires. On oublie que c'est un militant wallon important, Jean Van Crombrugge, personnalité libérale, ancien directeur de l'Ecole normale Jonfosse à Liège, qui en tant que rapporteur wallon de la section politique, y a proposé de fixer définitivement par une loi la frontière linguistique.

On oublie aussi que le Centre Harmel, en assemblée plénière, a rendu un avis, à la demande expresse du Sénat, sur le projet de loi portant modification de la loi du 28 juin 1932 sur l'emploi des langues en matière administrative, déposé par le Ministre de l'Intérieur Ludovic Moyerson. Que dit cet avis daté du 27 janvier 1953 au sujet de la fixation de la frontière linguistique ?

D'abord qu'il faut, dans un souci d'apaisement dans les relations entre les Flamands et les Wallons, envisager la suppression des recensements décennaux et *proposer une limite administrative des langues, définitive, soustraite à toutes compétitions*.

Ensuite, que pour fixer cette limite, le Centre Harmel a entendu des spécialistes flamands et wallons dont les rapports *convergers* lui ont permis de réduire les points litigieux à quelques localités : d'une part, Mouscron, Renaix et Enghien, d'autre part, le secteur d'Outre-Meuse, c'est-à-dire les Fourons. Pour ce qui concerne les trois premières communes, le Centre leur a reconnu leur caractère soit wallon soit flamand et a demandé qu'on leur accorde des facilités linguistiques. Pour ce qui concerne les communes d'Outre-Meuse, un accord unanime s'est dégagé pour leur attribuer par arrêté royal un régime bilingue.

Enfin, je cite textuellement l'accord qui est intervenu au Centre Harmel en ce qui concerne Bruxelles et sa périphérie.

Quant à l'agglomération bruxelloise, le Centre de Recherche a émis l'avis qu'on lui adjoigne les communes d'Evere, de Ganshoren et de Berchem-Ste-Agathe. Dans son opinion, il ne peut s'agir d'aller au delà et d'admettre la bilinguisation d'autres communes flamandes de l'arrondissement de Bruxelles. En décider autrement serait à la fois favoriser une centralisation bruxelloise dont se plaignent Wallons et Flamands et entretenir une plaie à laquelle les Flamands sont particulièrement sensibles ⁽¹⁾.

Comme on le sait, ces trois communes seront les dernières à être rattachées à la l'agglomération bruxelloise l'année suivante (1954). Pourquoi dès lors, aujourd'hui, les représentants politiques des Wallonnes et des Wallons, ouvrent-ils des dossiers sur ces matières qui vont à l'encontre des accords passés antérieurement avec les Flamands ? Pourquoi agiter l'élargissement de Bruxelles, le couloir de Rhodes St-Genèse, le bilinguisme de la périphérie, sinon pour compromettre les négociations aujourd'hui et pour perdre la face demain ? Pourquoi donc négocier en lecteur au jour le jour des éditos du journal *Le Soir* plutôt qu'en préservant l'acquis fédéraliste ?

Ils ont oublié que leur combat était autre : même dans sa version la plus simplifiée, le projet wallon a pu être défini comme un meilleur développement et une démocratie exemplaire. On a peut-être un tout petit peu progressé sur le premier objectif et probablement régressé sur le second.

2. Les Wallons manquent de vision

J'entends par là une vision à long terme, partagée entre tous, de ce que l'ensemble des acteurs wallons veulent entreprendre. Un vrai consensus sur l'avenir. Celui qu'on chercherait en vain dans les négociations gouvernementales fédérales.

Certes, la Wallonie est en train de se reconstruire économiquement avec quelques succès, même si, comme disait jadis l'économiste Robert Solow, au sujet de la Nouvelle Economie et des ordinateurs, on pouvait les voir partout, sauf dans les statistiques.

De même, la Wallonie est en train de se réconcilier avec ses territoires et ceux-là œuvrent à leur reconversion tout en participant à l'effort commun, ce qui est le contraire du sous-régionalisme.

(1) ARCHIVES DE L'INSTITUT DESTREE, Centre Harmel, Ministère de l'Intérieur, Centre de recherche pour la solution des problèmes sociaux, politiques et juridiques en régions wallonne et flamande, Document n°255, *Assemblée plénière, Motion n°9, Réponse au ministre de l'Intérieur concernant le projet de loi modifiant la loi de 1932, texte adopté au cours de la séance du 27 janvier 1953*, p. 2-4.

La plupart des régions d'Europe construisent des visions pour baliser leur avenir. La Wallonie, elle, semble s'en désintéresser. Depuis le Manifeste wallon de 1983, on sait clairement qu'il y a deux voies : la voie francophone et bruxelloise, d'une part, la voie wallonne et bruxelloise, de l'autre. Depuis 1993, un article 138 permet le transfert des compétences de la Communauté française vers la Région wallonne et vers le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sans accord des Flamands. Ces transferts nécessitent des décrets adoptés à la majorité des deux tiers au Parlement de la Communauté française et à la majorité absolue au Parlement wallon et du groupe linguistique français du Parlement bruxellois ⁽²⁾. Qu'attendent nos parlementaires régionaux et communautaires pour réaliser cette opération qui permettrait non seulement de se donner les moyens de vraies politiques transversales d'innovation et de créativité, mais en plus de passer concrètement à une dynamique régionale intégrale sur Bruxelles, empêchant les velléités de ceux qui, en Flandre, veulent transférer des compétences vers les communautés sans tenir compte de la reconnaissance, faite en 1989, que Bruxelles soit une région à part entière ?

Dans le même temps, il faut cesser de répéter le *leitmotiv* de l'alliance Wallonie-Bruxelles. Il est inutile, car contrairement à ce qu'on répète, il ne rend pas les Wallons plus forts face aux Flamands : la réforme de l'Etat ne se joue ni sur un ring ni sur un champ de bataille. Comment veut-on que les Flamands acceptent un fédéralisme à trois ou à quatre si on leur martèle que cela permettra de jouer à deux régions contre une ? D'autant que c'est, je pense, pour les Wallons, se faire beaucoup d'illusions sur une solidarité de Bruxelles avec la Wallonie dont, à ce jour, on ne dispose que de peu d'exemples, sinon pas du tout.

3. Les Wallons manquent de courage

Le premier courage des Wallons, c'est d'organiser la pacification de leurs relations avec les démocrates flamands, c'est-à-dire aussi avec la NVA. Car la pacification avec la Flandre est indispensable pour construire l'avenir de la Wallonie. La pacification de la Wallonie et de Bruxelles avec la Flandre est aussi indispensable à la Flandre dans son combat contre ses forces radicales, antidémocratiques, proto-fascistes du *Vlaams Belang*.

Dès lors, il faut oser dire que la Wallonie n'a de revendication ni territoriale ni linguistique sur les communes de la périphérie bruxelloise localisées en Région flamande, qu'il n'est pas question d'étendre Bruxelles au-delà des 19 communes et qu'il est normal qu'en Flandre, on utilise des services administratifs en flamand.

Il faut avoir le courage de penser les politiques de la Wallonie comme si elles devaient être financées sur ses recettes propres, parce que, qu'on le veuille ou non, la Wallonie

(2) Le Parlement de la Communauté française, d'une part, et le Parlement de la Région wallonne et le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, d'autre part, peuvent décider d'un commun accord et chacun par décret que le Parlement et le Gouvernement de la Région wallonne dans la région de langue française et le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et son Collège dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale exercent, en tout ou en partie, des compétences de la Communauté française.

Ces décrets sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés au sein du Parlement de la Communauté française et à la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Parlement de la Région wallonne et du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, à condition que la majorité des membres du Parlement ou du groupe linguistique concerné soit présente. Ils peuvent régler le financement des compétences qu'ils désignent, ainsi que le transfert du personnel, des biens, droits et obligations qui les concernent.

Ces compétences sont exercées, selon le cas, par voie de décrets, d'arrêtés ou de règlements.

sera davantage face à elle-même dans les années qui viennent, que l'on s'inscrive dans des plans A, B, C ou D. Etienne de Callataÿ, chef économiste à la Banque Degroof ne soulignait-il pas voici quelques jours que les efforts à fournir en termes d'assainissement des pouvoirs publics à l'horizon 2015 auraient des conséquences bien plus importantes pour les régions – et donc pour la Wallonie – que la révision de la loi de financement ? ⁽³⁾

Pour cela, il faut réaliser des bouleversements profonds dans la gouvernance et l'organisation de la Wallonie. Il est donc indispensable de réorganiser en profondeur les institutions et d'organiser la mobilisation des moyens, y compris budgétaires, bien sûr.

André Renard aurait appelé cela des réformes de structure.

Cela passe par un nouveau Contrat d'avenir, négocié entre le Gouvernement wallon et toutes les forces vives de Wallonie, un vrai engagement collectif. Il s'agit d'ouvrir ensemble de grands chantiers qui mettent fin aux tabous wallons, prennent à bras le corps nos difficultés, et renouvellent les champs de l'action collective.

Cela peut se faire, cela doit se faire, dans les domaines de :

- l'université et de la recherche, où une grande réforme est indispensable qui aboutisse à fonder une seule grande entité universitaire, y compris les hautes écoles, de Tournai à Liège et d'Arlon à Louvain-la-Neuve voire à Bruxelles, si les Bruxellois le veulent ;
- l'enseignement obligatoire, où le Plan Busquin Di Rupo attend toujours d'être mis en œuvre, tandis que la fusion des dynamiques de formation et d'éducation au niveau des bassins de vie / bassin d'emploi / bassin d'enseignement est porteuse d'avenir ;
- les chemins de fer, les communications routières, l'emploi et le travail, la fonction publique, etc. Il ne m'appartient pas de développer ici toutes les politiques qui peuvent nous permettre à la fois d'être plus efficaces et plus efficaces, et donc de gagner notre autonomie réelle, y compris sur le plan budgétaire. Mais sachons que cela ne se fera pas tout seul, cela ne se fera pas de manière linéaire, cela ne se fera pas sans système de péréquation permettant de maintenir une vraie solidarité entre les Wallonnes et les Wallons. Les transferts budgétaires Nord-Sud sont des chaînes dont nous devons nous libérer, à la fois pour recouvrer notre liberté et notre dignité.

Partout, des choix courageux et essentiels sont à faire dans un cadre régional, en tenant compte des intérêts des Wallonnes et des Wallons, en reconnaissant qu'ils existent et qu'ils sont parties prenantes de leur avenir.

Il est grand temps de faire le choix de la Wallonie. Ce choix est aujourd'hui urgent, que l'on s'inscrive dans le fédéralisme avancé, que l'on ait l'intention de se mettre à la table de l'Europe aux côtés de Bart De Wever ou même de regarder vers la France. Dans tous les cas, il s'agira d'un passage nécessaire.

(3) Interview d'Etienne de Callataÿ dans *Le Soir*, 18 novembre 2010, p. 4.